



Litige avec bailleur

Par jeanine

Bonjour,

Locataire d'un appartement neuf (11.2023) la baie vitrée double vitrage s'est fendue en deux endroits sur toute sa surface.

pensant a un défaut ou un choc lors de l'installation j'ai informé mon bailleur.

mais celui ci me demande de faire jouer mon assurance arguant un choc thermique du a mon canapé positionné à quelques cm de la vitre (il ne touche pas la vitre).

de plus les températures de cet hiver ont été clémentes, et je n'ai pas allumé les radiateurs car il y fait suffisamment chaud.

quel est votre avis ? le bailleur a-t-il raison ? un choc thermique est il possible a cause du canapé trop près ? même pour un vitrage tout neuf ?

Merci pour vos retour.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Contactez votre assureur. Il vous conseillera sur la meilleure démarche. Il y aura besoin d'une expertise pour déterminer l'origine du dommage : un choc ou une malfaçon.

La charge de la preuve est pour le locataire ...

article 7 de la loi 89-462

Le locataire est obligé :

...

c) De répondre des dégradations et pertes qui surviennent pendant la durée du contrat dans les locaux dont il a la jouissance exclusive, à moins qu'il ne prouve qu'elles ont eu lieu par cas de force majeure, par la faute du bailleur ou par le fait d'un tiers qu'il n'a pas introduit dans le logement ;

Par janus2

arguant un choc thermique du a mon canapé positionné à quelques cm de la vitre

Bonjour,

Là je ne comprends pas bien, en quoi un canapé peut-il provoquer un choc thermique ? Un choc thermique c'est un brusque changement de température, en quoi un canapé peut-il être concerné ?

Par yapasdequoi

Le canapé soudainement pris d'une fièvre intense s'est jeté toutes griffes dehors sur le vitrage ???

Par jeanine

Merci pour le conseil de contacter mon assurance.

Pour l'histoire du choc thermique je suis bien d'accord c'est n'importe quoi...mais comme je ne suis pas

technicienne...je voulais d'autres avis ...merci en tous les cas